



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/C.3/45/L.46
14 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
TROISIEME COMMISSION
Point 100 de l'ordre du jour

PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE

Etats-Unis d'Amérique : amendements aux projets d'instrument et de résolution recommandés à l'Assemblée générale pour adoption dans la section A du chapitre I du document A/CONF.144/28

1. Projet No 1 (Coopération internationale en matière de prévention du crime et de justice pénale dans le contexte du développement) :

Dans la partie B de l'annexe (p. 13 et 14), supprimer les paragraphes 22 à 24.

2. Projet No 5 (Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus) :

Au paragraphe 5 de l'annexe, quatrième ligne (p. 37), après "Déclaration universelle des droits de l'homme" insérer les mots "et, lorsque l'Etat concerné y est partie,".

3. Projet No 7 (Règles minima des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté) :

Au paragraphe 13 de l'annexe, cinquième ligne (p. 55), après "privation de liberté" supprimer le reste du paragraphe.

4. Projet No 10 (Traité type d'extradition) :

A l'alinéa a) de l'article 3 de l'annexe, deuxième ligne (p. 77), après "de caractère politique" insérer un point suivi du texte figurant entre guillemets dans la note de bas de page 56.
